



## Orientations de travail de l'OFDT pour la période 2008-2011

### *Rappel historique*

L'OFDT a été mis en place en 1995 afin de remédier à l'absence de dispositif d'observation et de diffusion de l'information sur les drogues et les toxicomanies auprès des décideurs et des scientifiques et d'être l'organisme relais de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies. Selon son texte constitutif, l'OFDT s'est vu confier, une mission de collecte, d'analyse et de synthèse des données concernant :

- le **phénomène des drogues** (produits/offre, usages, publics, dommages liés),
- les **réponses publiques** qui lui sont apportées (régulation de l'offre, prévention, soin, réduction des dommages, application de la loi)
- et les **méthodes d'évaluation des politiques publiques** menées en ce domaine mettant en regard les indicateurs sur le phénomène et les indicateurs sur les réponses.

### *Les acquis*

Pour accomplir sa mission, l'OFDT a mis en place un **dispositif permanent d'observation** sur les drogues, leurs perceptions, leurs usages et les dommages liés comprenant :

- des enquêtes en population générale ou auprès des jeunes,
- un suivi d'indicateurs sur les usages de drogues, les usagers et les dommages liés à ces usages, élaborés à partir de statistiques de diverses origines administratives,
- une surveillance des phénomènes émergents sur les drogues (TREND-SINTES).

Ce dispositif d'observation piloté par l'OFDT, orienté vers l'aide à la décision, permet de décrire les **niveaux et les tendances** des différents usages de drogues et des principaux dommages associés, d'établir des tableaux de bord correspondant et de dresser périodiquement des états des lieux sur la question.

*Sur la période 2008-2011 :*

Ce socle de connaissances doit être **actualisé** par la reconduite périodique des différentes enquêtes ou dispositifs d'information sur lequel il repose (voir calendrier en annexe 1).

La **veille prospective des phénomènes émergents** devra continuer à fournir des informations de façon précoce afin d'aider les pouvoirs publics à mieux cerner les enjeux de santé et sécurité publiques sous-jacents.

En fonction des besoins de connaissances nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions du plan du gouvernement, l'OFDT s'attachera à mener de **nouveaux travaux** dans certains domaines d'investigation non ou mal explorés ou procèdera à des analyses secondaires de ses enquêtes pérennes (voir annexe 2), en articulant son approche, le cas échéant, avec les initiatives prises dans le domaine de la recherche dans le cadre du plan du gouvernement.

La capacité d'expertise et de synthèse de l'établissement orientée vers l'aide à la décision sera poursuivie. Afin d'éclairer les décideurs publics dans leurs prises de décisions l'OFDT produira des **notes de synthèse ou des états des lieux** sur des sujets prioritaires pour les pouvoirs publics.

L'OFDT apportera également une aide méthodologique à la **démarche d'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan du gouvernement**, ainsi qu'à la réalisation d'évaluations de dispositifs nouveaux ou innovants (voir annexe 3).

L'OFDT continuera à rendre accessible au plus grand nombre les résultats des travaux qu'il mène en privilégiant le support **internet**. Sans compromettre une mise à disposition des données rapide et d'un accès facile, l'Observatoire s'efforcera en complément de produire, en partenariat le cas échéant avec des partenaires extérieurs, des **articles scientifiques** afin de mieux valoriser sa capacité de production dans le domaine.

L'OFDT, point de contact français (**point focal**) de l'OEDT, continuera à assurer les obligations de l'Etat français vis-à-vis de cette agence européenne, en fournissant toutes les informations requises dans le cadre des programmes de travail et en assurant la diffusion au niveau national des résultats des travaux de l'Observatoire européen et du réseau, notamment les standards européens de bonnes pratiques en matière d'évaluation.

Enfin, en matière internationale, l'OFDT contribuera à faire partager l'expérience française en matière d'observation du phénomène des drogues en fonction des priorités géostratégiques définies par le plan du gouvernement.

Ses orientations quadriennales seront déclinées chaque année dans le programme de travail de l'OFDT.

Annexe 1 : planning des enquêtes OFDT sur la période 2008-2012

ENQUETES	2008				2009				2010				2011				2012			
Baromètre santé									←	→	→	→								
Eropp					←	→	→	→												
Espad-HBSC													←	→	→	→	→	→	→	→
Escapad	←	→	→	→					←	→	→	→								
Ena-Carrud					←	→	→	→					←	→	→	→				
PRELUD									←	→	→	→					←	→	→	→
ReLION									←	→	→	→								
RECAP	Annuel																			

- ← début du terrain
- premiers résultats
- rapport final

***Annexe 2 : Etudes et thématiques inscrites dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues 2008-2011***

Dans le chapitre du plan relatif à la formation, la recherche et l'observation, une fiche est consacrée à l'objectif suivant : développer l'observation des usages de drogues dans des domaines prioritaires en regard des besoins de l'action publique (Fiche n°4-7).

Placée sous la responsabilité de l'OFDT en lien avec les administrations ou institutions partenaires (INPES, INSEE, INED, FNARS, INSERM, AFSSAPS, OCRTIS, INHES, ministère du budget, ministère de la Justice), il est proposé de mener de nouvelles investigations dans six domaines :

- Consommation alcool et médicaments psychotropes chez les seniors
- Phénomène du jeu excessif (et mise en place d'un dispositif d'observation des pratiques de jeu)
- Usages de drogues et précarité/insertion sociale
- Mortalité liée aux drogues illicites
- Connaissances et comportements d'usage de produits psychoactifs des mineurs sous main de Justice
- Observation de la consommation de tabac issu de la contrebande

Dans le domaine de la recherche, la MILDT, en lien avec les ministères concernés, cherchera à développer la recherche dans des domaines transversaux prioritaires en regard des besoins de l'action publique (fiche n°4-3) :

- Consommation de drogues et parcours scolaires
- Consommation et conduites addictives en milieu professionnel
- Phénomène d'alcoolisation excessive des jeunes
- Initialisation des usages de cocaïne
- Relations entre violences, délinquance et usages de substances psychoactives illicites et licites
- Problèmes de précarité et de désinsertion sociale liés aux conduites d'addiction aux drogues

L'OFDT contribuera à cet objectif en développant des analyses secondaires de ses enquêtes pérennes et en participant aux revues de la littérature préalables à la mise en œuvre de ces recherches et le cas échéant à la mise en œuvre de certaines procédures d'appel à projets.

### ***Annexe 3 : Evaluation des actions du plan et des mesures nouvelles***

L'OFDT contribuera à développer un savoir-faire en matière d'évaluation, à le mettre en pratique afin d'améliorer la mise en œuvre et l'efficacité de la politique publique (fiche n°4-8).

Cet objectif passe par trois propositions :

1) Évaluer globalement la mise en œuvre et l'efficacité du plan.

Le rôle de l'OFDT sera d'aider à l'évaluation des objectifs finaux du plan par un travail de sélection d'objectifs, d'effets attendus et d'indicateurs correspondants. L'OFDT documentera, sur une base périodique, l'atteinte des objectifs retenus à ce niveau global.

2) Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des réponses nouvelles ou des dispositifs innovants

Sont ainsi du ressort de la MILDT l'évaluation des dispositifs suivants :

- Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants
- Programme expérimental ambulatoire de prise en charge des consommateurs de cocaïne au sein des CSAPA et programme expérimental de prise en charge des usagers de cocaïne ou de crack par des structures existantes avec hébergement collectif (CSAPA, CT)
- Programme hébergement femmes dépendantes avec enfants mis en place dans des CSAPA et CTR
- Programme détenus : programme d'accès rapide aux structures médico-sociales pour les sortants de prison préparation à la sortie (15 établissements pénitentiaires)

3) Adopter et diffuser des standards européens de bonnes pratiques en matière d'évaluation